

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2012)
Heft: 271-272

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS

par Henriette Germain-Nicolet



APPENZELL

■ L'église de Wolfhalden (AR) a été prise pour cible par des vandales. En pleine nuit, ils ont lancé des pierres et des cailloux contre la façade, avant de prendre le bouchon d'une fontaine pour percer un gros trou dans un vitrail. Les dégâts se montent à plusieurs dizaines de milliers de francs, a précisé la police cantonale d'Appenzell Rhodes-Extérieures.

■ La Banque cantonale d'Appenzell Rhodes-Intérieures (APPKB) a bouclé l'exercice 2011 avec un bénéfice net de 11,9 millions de francs, en hausse de 200 000 francs. La somme record de 7,45 millions de francs est injectée dans les caisses du petit canton déficitaire.



ARGOVIE

■ Les chauffages électriques les plus gourmands en énergie seront interdits en Argovie. Le Grand Conseil a adopté une nouvelle loi très controversée sur l'énergie. Le texte durcit plusieurs points de la réglementation actuelle.



BÂLE-CAMPAGNE

■ Les Jeunes socialistes de Bâle-Campagne exigent plus de transparence dans le financement des partis politiques. Ils ont déposé une initiative munie de 1 692 signatures (1 500 étaient nécessaires) à la Chancellerie cantonale à Liestal. Le texte demande d'inscrire dans la Constitution cantonale l'obligation pour les partis politiques d'informer sur la façon dont ils sont financés. Le canton serait chargé du contrôle et de tenir un registre des donateurs. Outre les partis politiques, les groupes et les comités d'initiative et référendaires qui participent à des élections ou des votations devraient aussi fournir des informations sur leur financement.



BÂLE-VILLE

■ Les citoyens de Bâle-Ville ont clairement rejeté une initiative de l'UDC réclamant davantage de présence policière dans les rues. Ils ont aussi refusé l'initiative demandant la levée de la limitation du nombre de places de parking sur les terrains privés, ainsi que le contre-projet. La participation à cette votation s'est élevée à 36,85 %.



BERNE

■ La centrale solaire de Mont-Soleil, dans le Jura bernois, a produit 644 500 kWh l'année dernière, a annoncé BKW FMB Energie. Il s'agit du troisième meilleur résultat depuis sa mise en service en 1993. L'installation couvre la consommation d'environ 120 foyers.

■ 2011 a été une année réussie pour le Musée historique de Berne. Au total il a accueilli 83 126 visiteurs l'an dernier contre 80 773 en 2010. Cette année, une exposition sera consacrée aux pièces maîtresses du bas Moyen Âge : « Trésors de guerre – L'art courtois à Berne (1250-1520) » à partir du 2 mai.

■ Le canton de Berne veut inciter les contribuables à remplir leur déclaration en ligne. Il met à leur disposition une compilation de vidéos, TaxMe online tour, qui explique comment établir sa déclaration sur internet. Autre première, le canton n'envoie désormais plus automatiquement le traditionnel guide pour aider à remplir la déclaration d'impôts avec les formulaires. Cela représente une économie estimée à près de 500 000 francs.



FRIBOURG

■ Les membres du nouveau gouvernement fribourgeois se sont répartis les maroquins. Pour son deuxième mandat, Georges Godel (PDC) reprend les finances des mains de Claude Lässer (PLR). Les deux

nouveaux Marie Garnier (Verts) et Maurice Ropraz (PLR) héritent, l'une de la direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, l'autre de la direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Pour la législature 2012-2016, la conseillère d'État Isabelle Chassot (PDC) continuera de piloter la direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Erwin Jutzet (PS) retrouve la sécurité et la justice, Beat Vonlanthen (PDC) l'économie et l'emploi et Anne-Claude Demierre (PS) la santé et les affaires sociales.

■ La Banque cantonale de Fribourg (BCF) a réalisé un nouvel exercice record l'année dernière, pour la 18^e année consécutive. Elle a augmenté son bénéfice net de 5,1 % par rapport à 2010, bénéfice qui a atteint 107,6 millions de francs. Ce sont ainsi 50,4 millions de francs qui seront reversés au canton, aux communes et aux paroisses, soit 3,6 millions de plus qu'en 2010.



GENÈVE

■ Olivier Jornot succèdera à Daniel Zappelli au poste de procureur général genevois. L'avocat et député PLR a été élu de justesse avec 49 voix par le Grand Conseil. Le PDC Christian Coquoz a obtenu 39 voix et l'UDC Pierre Schifferli 9 voix.

■ L'Assemblée générale de l'ONU a voté un crédit de 3,6 millions de dollars pour planifier la rénovation du Palais des Nations, siège européen de l'ONU à Genève. Le chantier, estimé à 670 millions de dollars, doit démarrer en 2015. La Suisse a promis une enveloppe de 50 millions de francs.

■ La population habitant le canton de Genève a augmenté de 0,6 % en 2011 pour se fixer à 466 918 personnes. Cette croissance est sensiblement moins forte que celle enregistrée les trois années précédentes.



GLARIS

■ Des chamois du canton de Glaris souffrent d'une maladie qui les rend aveugles.



Canton de Lucerne : vue du Rigi par-dessus le lac des Quatre-Cantons avec la presqu'île du Buergstock (1 128 m) et, au fond, le Pilate (2 120 m).

Plus de 60 victimes ont été repérées et une cinquantaine abattues depuis août dernier, indique le département cantonal de l'environnement. Les premiers symptômes sont l'inflammation des paupières. Le globe oculaire prend ensuite une couleur laiteuse et terne. Les bêtes deviennent aveugles et ne se déplacent presque plus. Si elles sont dérangées, elles s'enfuient et peuvent chuter dans le vide.



GRISONS

■ Une association a été créée pour faire progresser une éventuelle candidature commune de Davos et Saint-Moritz pour les JO d'hiver 2022. Elle est présidée par Tarzisius Caviezel, ancien conseiller national et ancien président du HC Davos, et est composée de représentants de Swiss Olympic, du canton des Grisons et des deux villages en lice.



JURA

■ Le projet de « Police de l'Arc jurassien », qui réunirait les polices jurassienne et neuchâteloise, est faisable sur le plan juridique. Le Parlement jurassien et le Grand Conseil neuchâtelois se saisiront de cette fusion l'année prochaine. Ce sera ensuite au tour des populations des deux cantons de se prononcer. S'il se réalise, ce projet sera une première au niveau suisse.

■ L'Hôpital du Jura intensifie sa collaboration avec l'Hôpital universitaire de Bâle. Une convention prévoit des échanges de médecins. Les hôpitaux ont conclu un contrat sur les soins aux patients victimes d'une attaque cérébrale. L'établissement jurassien s'est déjà rapproché ces dernières années des hôpitaux universitaires de Genève et de Berne.



LUCERNE

■ Depuis le 1^{er} janvier, les cantons doivent faire face à un nouveau mode de financement des hôpitaux avec l'introduction du financement par forfait. Pour assurer le décompte électronique des prestations, le canton de Lucerne a choisi MediPort, la solution de transfert de la société lucernoise Medidata. Cette solution permet le transfert des factures des hôpitaux, sans qu'aucune donnée ne soit collectée. Cela permettra au canton de recevoir et vérifier individuellement les factures en provenance de 95 % des hôpitaux de Suisse.



NEUCHÂTEL

■ Une association « Vallée de la Brévine – Sibérie de la Suisse » a été nouvellement créée. Le but : promouvoir la vallée connue pour son record de la plus basse température jamais enregistrée en Suisse : - 41,8° le 12 janvier 1987. Les commerçants réunis au sein de l'as-

sociation ont ainsi organisé une Fête du Froid le 2 février, un rendez-vous champêtre de promotion des produits et du climat du terroir.

■ Les grandes communes ont enregistré l'année dernière une hausse de leur population. La Chaux-de-Fonds comptait ainsi 37 840 habitants fin 2011, chiffre qui n'avait plus été atteint depuis 1979. Neuchâtel a franchi la barre des 33 000 habitants.



NIDWALD

■ La fondation Winkelried-Haus a remis le 27 janvier aux autorités les clefs d'un nouveau pavillon destiné aux expositions artistiques. Il abrite actuellement « synchronik » de Jesco Tscholitsch. Cet ouvrage de béton est dû à Unit Architekten AG, Hergiswil et à l'artiste nidwaldien Jo Achermann pour la partie extérieure. Soit un bel ensemble muséographique à Stans.



OBWALD

■ Un touriste tchèque de 26 ans s'est tué au Titlis. Il a fait une chute de 450 mètres, a indiqué le procureur du canton d'Obwald. L'homme est passé sous une corde interdisant l'accès à la zone sous la station d'arrivée de la télécabine avant de chuter. Deux autres personnes l'accompagnaient et prenaient des photos.

■ La Banque cantonale d'Obwald a connu un exercice 2011 mitigé. L'établissement a

DANS LES CANTONS

▷ dégagé un bénéfice net de 13,76 millions de francs, en baisse de 3,23 %.



SAINT-GALL

■ Saint-Gall accueille depuis la mi-janvier le Tribunal administratif fédéral, auparavant installé à Berne. Une partie seulement des employés ayant déménagé, la Confédération va devoir trouver du personnel parmi les juristes de Suisse orientale.



SCHAFFHOUSE

■ La police schaffhousoise est intervenue dans une forêt pour saisir 3 pistolets et 4 fusils factices utilisés pour un jeu de guerre. Trois Suisses de 15, 18 et 23 ans en tenue de camouflage ont été dénoncés au Ministère public pour violation de la loi fédérale sur les armes, a indiqué la police schaffhousoise.



SCHWYZ

■ La filiale du groupe Schindler Ascenseurs AG reprend l'entreprise schwyzoise Henseler Ascenseurs, ainsi que les sociétés liées des frères Henseler, pour un montant qui n'a pas été divulgué. Les 150 places de travail sont conservées tout comme le site de production de Küsnacht am Rigi qui sera renforcé et agrandi.



SOLEURE

■ Les futures cabines du Weissenstein, dans le Jura soleurois, ont obtenu la concession permettant la construction de l'installation. L'Office fédéral des transports autorise du même coup le démantèlement du télésiège historique.



TESSIN

■ Le prochain Festival de Locarno dédiera sa rétrospective au cinéaste américain Otto

Preminger. Près de 40 films seront projetés cet été.

■ L'avocat tessinois Gabriele Gendotti est le nouveau président du Conseil de fondation du Fonds national suisse, pour la période administrative 2012-2015. Cet ancien conseiller national et d'État remplace Hans Ulrich Stöckling à la tête de la plus importante institution suisse d'encouragement de la recherche. De 2000 à 2011, il a été membre de la Conférence universitaire suisse et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.



THURGOVIE

■ La société thurgovienne Zur Rose, spécialisée dans la livraison de médicaments à domicile par voie postale s'attaque au marché romand. Elle vient ainsi d'ouvrir un bureau à Lausanne. Fondée par des médecins, Zur Rose a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de près de 490 millions de francs.

■ Le député UDC Hermann Lei se retire de la commission de justice du Grand Conseil thurgovien. L'avocat est visé par une enquête pénale pour son rôle dans la manipulation et la diffusion de données bancaires volées ayant conduit à la démission du président de la BNS Philipp Hildebrand.



URI

■ La locomotive d'un train de la compagnie Matterhorn-Gotthard Bahn est sortie de la voie, suite à une petite coulée de neige. L'incident survenu non loin de la gare d'Andermatt n'a fait aucun blessé. Le train transportait une trentaine de passagers. Ceux-ci ont pu emprunter un télésiège entre Andermatt et Nätschen, alors que le trafic ferroviaire a été interrompu jusqu'à la fin de la journée sur ce tronçon.



VALAIS

■ Cinq communes valaisannes sur sept ont refusé en votation le projet de parc

naturel régional (PNR) Val d'Hérens. Les citoyens se sont prononcés sur le contrat négocié entre les communes partenaires et l'Association du parc. Le non l'a emporté aux Agettes (75 %), à Evolène (69 %), Saint-Martin (56 %), Hérémence (63 %) et à Grône (53 %). Le oui est sorti des urnes à Vex (59 %) et à Mont-Noble (55 %). L'issue du scrutin met fin à plusieurs semaines de débats exacerbés entre partisans et opposants. Les premiers, parmi lesquels figuraient les exécutifs et les offices du tourisme des communes concernées, ont tout fait pour rassurer la population et démontrer l'intérêt d'un tel parc notamment pour l'économie, le tourisme et l'environnement de la région. Ce sont finalement les arguments des opposants qui ont convaincu la majorité de la population. L'UDC, seul parti politique à s'être officiellement opposé au projet, ainsi que d'anciens présidents de communes et des chasseurs notamment, redoutaient l'ingérence de l'Office fédéral de l'environnement et des écologistes au détriment de l'autonomie communale.

■ Les communes de Sion et Salins ont accepté d'unir leur destin. La fusion a été acceptée à 84,6 % à Sion et à 91,4 % à Salins. La nouvelle commune verra le jour le 1^{er} janvier 2013.



VAUD

■ Le Tribunal fédéral a validé l'initiative populaire cantonale de Franz Weber « Sauver Lavaux », annulé le veto de la Cour constitutionnelle vaudoise et confirmé le décret de validation du Grand Conseil vaudois. Les citoyens vaudois seront donc appelés à se prononcer sur le texte qui a pour but de rendre plus contraignants et en partie directement applicables les principes de protection figurant dans la loi actuelle sur le plan de protection de Lavaux. Il prévoit une zone réservée et en principe inconstructible pendant la période d'adaptation de la planification. Ce périmètre protégé s'étend sur le territoire de 14 communes. Avant d'accepter le recours de Franz Weber, le TF a rappelé que le texte d'une initiative doit être interprété de manière à favoriser le vote populaire. Il ne doit être invalidé

que s'il est manifestement contraire au droit fédéral.

■ Le Conseil d'État vaudois est désormais à majorité rose-verte. L'écologiste Béatrice Métraux a ravi dimanche le siège laissé vacant par le décès de Jean-Claude Mermoud. L'UDC perd son seul siège dans un exécutif romand. Au 2^e tour de l'élection complémentaire, Béatrice Métraux a devancé l'UDC Pierre-Yves Rapaz de plus de 13 000 voix. L'écologiste a obtenu 54,04 % des suffrages, contre 43,15 % à son concurrent. Le Conseil d'État vaudois devient ainsi le seul gouvernement cantonal à majorité rose-verte de Suisse romande. En Suisse, seuls Berne et Bâle-Ville sont dans la même situation.



ZOUG

■ Le fabricant zougois de vis Bossard a réalisé un chiffre d'affaires de 473,4 millions de francs en 2011, dépassant les estimations formulées au troisième trimestre. Par rapport à 2010, ce résultat correspond à une baisse de 0,9 % en francs mais à une hausse de 9 % en monnaies locales.



ZURICH

■ Un millier de contribuables se sont dénoncés l'an dernier dans le cadre de l'amnistie fiscale du canton. Ils étaient 1 400 en 2010. L'opération a permis aux communes et au canton de récupérer 50 millions de francs. La Confédération encaisse 13 millions. Les Zurichois qui se dénoncent pour évasion ou fraude fiscale durant ces dix dernières années sont exemptés de sanctions. Ils paient en revanche les intérêts.

■ Le Grand Conseil zurichois a accordé 798 millions de francs au réseau de transports publics du canton pour 2012 et 2013. La somme doit servir à compléter les revenus des ZVV. En effet, la vente des billets et les autres rentrées ne suffisent plus à couvrir les coûts. ■

Secret bancaire

21 décembre 2011 : Le National suit le Conseil des États et adapte neuf conventions de double imposition avec la France, la Grande-Bretagne, l'Autriche, le Luxembourg, le Danemark, la Finlande, la Norvège, le Qatar et le Mexique.

31 janvier 2012 : Les données de la banque HSBC volées en 2007 ne peuvent pas être utilisées comme preuves par le fisc français pour des perquisitions. L'arrêt de la Cour de Cassation confirme définitivement une ordonnance de la Cour d'appel de Paris du 8 février 2011. La haute Cour estime que les fichiers répertoriant 3 000 clients français de la banque genevoise ont été volés et constituent donc des preuves illicites.

31 janvier 2012 : Le Département fédéral des finances confirme que la Suisse est prête à remettre des milliers de données bancaires aux États-Unis mais celles-ci seront cryptées. Un décodage généralisé n'interviendra que dans le cadre d'une solution globale au différend fiscal avec Washington.

Voir notre chronologie depuis Suisse Magazine n° 237/238 mai-juin 2009

La chronique secret bancaire est un peu plus courte que d'habitude, un peu comme si les négociations et déclarations publiques faisaient place à des discussions plus... souterraines. Mais nous avons décidé de lever un petit coin du voile pour que vous restiez informés de ce qui se passe dans le secret de nos banques.

Dans les établissements suisses, ce sont les grandes manœuvres. Un établissement a décidé de sauter le pas et d'ouvrir une filiale gestion de fortune aux États-Unis pour y faire venir, ouvertement, une clientèle plus attirée par la qualité de gestion que par l'anonymat fiscal. D'autres, en Suisse, ferment à la chaîne les comptes des résidents américains, même s'ils sont de nationalité suisse, devant la complexité infinie d'application des règles américaines. D'autres encore, segmentent leurs divisions internationales, afin que chaque conseiller soit formé aux spécificités de quatre pays au maximum, dans la mesure où gérer plus de dispositifs réglementaires en même temps semble impossible. En corollaire, l'activité est « fermée » vers des pays plus petits et qui n'atteignent pas la masse critique face à l'investissement nécessaire en matière de « compliance ». D'autres grands établissements préfèrent tenir des propos rassurants à leurs clients plutôt que de les informer sur la réalité de ce qui se passe et leur donner les « bons conseils ». Mais cela peut s'expliquer.

D'une part, au titre de Rubik, les banques seront « taxées » sur la masse sous gestion au 31/12 précédent, afin qu'elles ne soient pas tentées de faire « fuir » leurs clients, et les conseillers se sont vu interdire de recommander à leurs clients des transferts vers les Caraïbes ou Hong-Kong ou ailleurs. D'autre part, devant l'accumulation de loupés dans les « trop grandes » banques, les conseillers préfèrent faire le gros dos que de pousser encore plus de clients vers les petites banques qui ne sont d'ailleurs pas pressées de les accueillir, préférant se concentrer sur leurs clients historiques et fidèles. Seuls les clients les mieux informés désertent les « too big to fail » pour aller vers les « too small to find ».

Mais les choses ne sont pas simples pour autant, car ni le maelström législatif et réglementaire, ni les accords Rubik n'ont complètement réglé le problème de l'information des imprimés fiscaux, ou le délicat statut des *trusts* et encore moins celui des droits de succession. Beaucoup de choses restent encore soumises à l'interprétation des opérationnels des banques, qui font de leur mieux pour concilier leurs engagements et les textes.

Retenons également pour l'anecdote l'arrivée en nombre fin 2011 de deux types de clients français en Suisse : des personnes fortunées qui ont choisi de s'installer hors de portée de l'inquisition de Bercy, mais aussi des résidents français et européens qui placent ouvertement des fonds significatifs en Suisse et les déclarent, avec comme seule et unique préoccupation, un placement dans une monnaie plus solide que l'euro dont ils craignent fortement l'explosion. Ceux-là et d'autres liront avec intérêt l'ouvrage de Philippe Kenel dont nous vous parlions dans notre dernier numéro page 31.